



Régularisation administrative d'un algérien en France

Par piquedouilles

Bonjour,

Un algérien est en France depuis 6 ans sans interruption. il est parent d'un enfant né sur le territoire français (la mère est algérienne). Les deux parents sont sans papiers.

Mr a une activité non déclarée. + OQTF jusqu'en 2024

Je ne vois pas sur quel motif je pourrais le faire régulariser. Pourriez-vous m'aider?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un roumain ? Maintenant un algérien ? Quel est votre rôle exactement ?

Si vous êtes bénévole dans une association, vous pouvez bénéficier de formations : n'hésitez pas à en demander ...

Par piquedouilles

Bonjour,

Oui pas facile d'obtenir des formations d'où ma question.

cordialement

Par AGeorges

Bonsoir Piquedouilles,

Voir la circulaire Valls.

Dans le principe de votre cas, l'enfant, jusqu'à ses treize ans ne peut pas devenir français.

Si les deux parents sont algériens et leur enfant aussi, la cellule familiale peut être reconstituée en Algérie sans problème. L'administration française qui se soucie de tout enfant né sur son territoire, ne trouvera aucun motif de régularisation.

Encore moins avec une OQTF dont on sait bien qu'elles sont peu appliquées (moins de 10% depuis le début du Covid). Ce serait différent pour des durées plus longues, des nationalités différentes des parents et quelques autres cas.